



BILAN DE COMPÉTENCES

Mise à jour
septembre 2023

Nature de la prestation

Article R6313-1 à R6313-10 du Code du travail

Dates prévisionnelles

Définies en concertation avec le Conseiller, 1^{er} RDV sous 15 jours, après la contractualisation du Bilan de Compétences

Durée

24h Préparation aux entretiens, entretiens et démarches personnelles (durée maximale)

Objectifs

Permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles ainsi que ses aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel réaliste et réalisable et le cas échéant, un projet de formation.

Contenus de la prestation

La prestation se déroule sous forme d'entretiens individuels (temps personnels de passations de tests et de documentation compris) et d'ateliers collectifs.

Le bilan de compétences se déroule en trois phases :

1. Une phase préliminaire qui a pour objet de :

- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche,
- Analyser la demande et le besoin de la personne
- Déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin
- Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.
- Cette étape de la prestation doit permettre au bénéficiaire de s'engager avec discernement

2. Une phase d'exploration permettant au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence et d'élaborer une ou des alternatives. Cette deuxième étape est conçue à partir des éléments repérés lors de l'analyse des besoins.

3. Une phase de conclusion, par voie d'entretiens, qui permet au bénéficiaire de :

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
- Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

Cette phase de conclusion s'achève par la restitution au bénéficiaire d'un document de synthèse.

Informations

- Pour plus d'informations sur le bilan de compétences : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences>
- Pour plus d'informations sur le Compte Formation et pour financer la prestation par le CPF : moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/

Equipe

- Conseillers habilités accompagnement Bilans de Compétences
- Référente Centre de Bilans : Rachel Saint Ouen
02 32 71 21 45 ou rachel.saint-ouen@association-alfa.fr

Financements

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- OPCO
- Individuel

Coût

- 2 000 €

Personnes en situation de handicap

- Tous nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des adaptations des modalités du Bilan de Compétences sont possibles, avec l'appui d'un référent handicap, n'hésitez pas à nous contacter pour en échanger.

